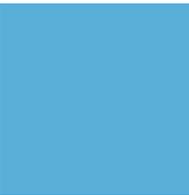
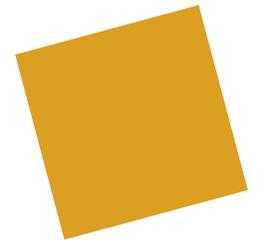


L'année 2006 de la SSA



Rapport annuel

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS
SCHWEIZERISCHE AUTORENGESELLSCHAFT
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI AUTORI



Dans l'œil du cyclone

La SSA est une société coopérative de perception de droits. Si vous étiez une mouche et survoliez cette petite ruche où s'activent dix-neuf personnes vous verriez qu'on y manie les chiffres et les nombres, qu'on négocie et discute de clauses et de contrats, que les imprimantes crachent listings, opérations et bordereaux, que des codes multiples identifient des objets immatériels, que des numéros de compte représentent des individus créatifs. Voici comment fonctionne nécessairement aujourd'hui un monde d'économie et de culture. A propos, qu'est-ce ? **CULTURE** n.f. (lat. *cultura*) Ensemble des structures sociales et des manifestations artistiques, religieuses, intellectuelles qui définissent un groupe, une société par rapport à une autre. Au fond cette définition révèle bien pourquoi ce mot peut être utilisé à tour de bras sans conséquence : « ... la culture est élitaire mais devrait être populaire et de qualité... les retombées économiques de la culture... aucun politicien n'évoque la culture dans ses discours électoraux... pour des raisons comptables le Conseil d'Etat cherche à se défaire de

la culture pour la transférer à la ville... notre constitution est un modèle de respect de la diversité culturelle... La confusion est donc complète entre cette vague notion et ce qui nous intéresse et qu'on devrait appeler seulement « la création artistique ». Mais alors là, on court le danger de la déception : si la culture n'est prioritaire nulle part, qu'en est-il de la création artistique, concept plutôt faisandé dans un monde politiquement correctement déstructuré ? Les journaux la rangent souvent dans les pages sportives et se contentent d'entrefilets empiriques qui s'étoffent quelque peu si l'événement promet d'être d'abord médiatique : ainsi le canard se mord-il la queue ! On parle plus d'un théâtre ou d'une maison d'opéra lorsqu'un crapoteux conflit de personnes y surgit que s'il s'acquitte d'une programmation remarquable. Le film cinématographique sert de produit d'appel à un merchandising agressif pour vendre de multiples gadgets ; la seule valeur qui lui est unanimement reconnue est celle du box-office, pour le reste, c'est « prise de tête ». Le livre sur son marché doit être concurrentiel, qu'il soit

vendu au mètre dans un rayon de superhyper ou comme œuvre de l'esprit par un petit libraire lettré. A la télévision, avant minuit, alors que le bon peuple s'endort, de création artistique nenni : voyons donc, on ne va pas risquer de faire fuir les publicitaires. Et la musique, que tout un chacun écoute par l'oreillette de son i-Pod et de son mP3 en toute circonstance, pourquoi faudrait-il la payer, puisqu'on a déjà acheté les processeurs sophistiqués de l'industrie informatique ? Itou pour les films alors que le temps de téléchargement, les logiciels, l'ordinateur et l'abonnement du provider (et la rémunération de ses actionnaires) coûtent déjà le lard du chat ? Oui, en fait c'est cela que je voulais suggérer avec mon titre : au milieu de ce cyclone-ci, les auteurs et leurs sociétés sont encore étrangement bien au calme, une situation pas trop inconfortable, mais qui ne saurait sans dommage encourager à la quiétude !

Claude Champion, président

Sommaire

1 Perception des droits	page 4
2 Répartition des droits ...	page 10
3 Membres	page 13
4 Gestion	page 14
5 Relations extérieures	page 15
6 Communication	page 17
7 Activité des Fonds	page 19
8 Organisation	page 22
9 Organes	page 24
10 Bilan et comptes	page 26
11 Rapport de l'organe de révision	page 29

L'année 2006 en bref

- L'année 2006 aura vu les premiers débats au parlement pour la révision de la loi sur le droit d'auteur. Celle-ci était nécessaire afin que la Suisse puisse ratifier les deux conventions de l'OMPI, signées en 1996. Jusqu'à présent, le Conseil national a étudié le projet et nous devrons attendre l'année 2007 pour savoir quelle suite le Conseil des Etats donnera à cette révision. La SSA, avec ses quatre autres sociétés sœurs, reste extrêmement vigilante afin d'éviter que cette révision de loi ne soit pas un prétexte pour affaiblir ou diminuer la protection des auteurs en Suisse.

- L'Office fédéral de la culture a pour la première fois décidé, en collaboration avec le Festival de Locarno, de créer une Journée du cinéma suisse lors de ce festival. Cette manifestation a permis aux cinq sociétés de gestion de droits d'auteur, dont la SSA, d'être présentes et visibles dans les différentes manifestations.

C'est à cette occasion que la SSA a remis ses bourses pour le développement de scénarios de longs métrages de fiction.

Le succès de cette manifestation laisse penser qu'elle sera reprise en 2007.

- Des tensions croissantes au niveau des relations internationales sont liées aux pressions existantes sur les sociétés de perception européennes et mondiales. Leurs répercussions ont amené la SSA à démissionner de l'AIDAA

(Association internationale des auteurs de l'audiovisuel). Cette association a depuis été mise en liquidation.

Aussi, la SSA reste active dans le domaine de la défense de l'audiovisuel dans le cadre de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs). L'évolution des relations internationales reste une préoccupation majeure pour la SSA qui a toujours eu comme principe de les favoriser dans le cadre d'accords multilatéraux.

- En Suisse, la SSA a activement continué à participer aux travaux de l'agence d'enregistrement ISAN-BERNE. Créée par SUISSIMAGE, SWISSPERFORM et la SSA, elle a pour but de promouvoir et de mettre en place les éléments nécessaires à l'application de la norme ISAN. Pour rappel, ISAN correspond au numéro d'identification international des œuvres audiovisuelles. Cet outil sera déterminant dans le futur de la gestion des droits digitaux. Les investissements consentis par la SSA et les autres sociétés sœurs pour ce développement sont indispensables si nous voulons pouvoir continuer à gérer sans problème et toujours plus rapidement les droits digitaux de ces prochaines années.

- Dans le cadre de ses activités de gestion, la SSA a entrepris une analyse de fond, avec un avis de droit sur la problématique des contrats et des liens entre auteurs et producteurs, quant au rôle à jouer par la SSA pour la pro-

tection de ses membres. Il s'agit-là d'un dossier extrêmement important, qui correspond à une des préoccupations majeures de nos membres. La suite de ces travaux se répercutera dans de nouvelles négociations avec les producteurs en Suisse afin de trouver des terrains d'entente dans le cadre des relations contractuelles.

- L'année 2006 aura aussi été marquée par l'agrandissement des bureaux de la société. A la suite du départ du Consulat général d'Italie, des locaux se sont libérés au 5^e étage du 12-14, rue Centrale. La SSA a saisi l'occasion de permettre à son administration d'évoluer en places de travail selon ses futurs besoins qui apparaissent déjà actuellement. Ces locaux regroupent le département scène et l'administration financière. Cette décision permet ainsi à la SSA de voir l'avenir avec sérénité quant aux développements de la gestion de la SSA.

1 Perception des droits

La perception totale des droits n'a pu égaler l'année record de 2005. Cette diminution est d'ailleurs nettement moindre que celle budgétée.

En effet, l'augmentation massive en 2005 des droits d'émission était liée à une correction de contrat, limitée à une année seulement.

Aussi l'encaissement total en 2006 de Fr. 17 249 000.– est réjouissant pour trois raisons :

- les droits d'émission ont continué à augmenter, hors les corrections liées au nouveau contrat
- les droits de représentation sont aussi en augmentation (si on excepte un spectacle extraordinaire en 2005)
- les droits en provenance de l'étranger sont en augmentation significative de plus de 25 %.

1.1 Droits de représentation

Dans le domaine de la scène professionnelle, en résultat absolu, nous avons une baisse d'un peu plus de 7 % de l'encaissement des droits. Il faut cependant rappeler qu'un seul spectacle extraordinaire au cours de l'année 2005 a rapporté le double de la différence d'encaissement entre les deux années, ce qui signifie que la perception moyenne de la scène professionnelle est en augmentation.

Pour le théâtre amateur, l'augmentation de plus de 17 % est assez exceptionnelle, puisque ces cinq dernières années, les variations d'augmentation de ce domaine étaient extrêmement faibles, de l'ordre de 1 à 2 %. Dans ce cas, comme il n'y a pas eu de perception extraordinaire, l'augmentation s'explique par un nombre plus important de représentations.

1.2 Droits d'émission

SRG SSR idée suisse

La baisse de Fr. 675 000.– d'encaissements est liée au changement du système de contrat avec une des unités d'entreprise de la SRG SSR idée suisse, la TSI.

Cette diminution est inférieure aux prévisions. La perception sur l'ensemble des trois chaînes a en fait augmenté et partiellement compensé une différence qui était budgétée à près d'un million.

Le nouveau contrat avec la TSI a permis une collaboration exempte de problème et basée sur une confiance réciproque. La répétition de litiges tels ceux qui étaient survenus l'année précédente a ainsi pu être évitée. Ce nouveau contrat a permis une meilleure compréhension de part et d'autre des enjeux de la perception des droits d'auteur dans cette région.

Les relations avec les autres unités d'entreprise, notamment avec la TSR qui reste le plus gros diffuseur du répertoire de la SSA, ont comme par le passé été excellentes.

A la fin de l'année 2006, nous avons d'un commun accord avec les responsables de la TSR décidé de procéder à une analyse plus détaillée des limites du répertoire, au vu de l'évolution du type d'œuvre utilisé par la télévision et de la problématique des droits qui y sont attachés.

Nous avons eu aussi des discussions approfondies concernant l'utilisation du répertoire de la SSA par la TSR dans le cadre d'Internet et de la mise à disposition sur son site d'un certain nombre des œuvres du répertoire de la SSA. Nous avons alors conclu des accords qui seront renouvelés à court terme, afin de nous permettre de mieux suivre l'évolution des nouvelles technologies.

Autres diffuseurs

Télévisions privées, locales et régionales

Dans le domaine des télévisions locales, privées et régionales, il est réjouissant de rapporter l'aboutissement des négociations entre la SSA et l'association TELESUISSE qui réunit 17 diffuseurs. L'accord concerne une méthode de calcul des tarifs, un contrat modèle liant les télévisions individuelles à la SSA ainsi qu'une convention de coopération avec l'association. Pour certaines chaînes, des solutions concernant le passé ont également pu être finalisées. Malheureusement, il ne restait pas assez de temps pour concrétiser l'accord par une perception avant la fin de l'exercice. Quoi qu'il en soit, cet accord constituera enfin une solution de rémunération cohérente et systématique des auteurs lorsque leurs œuvres sont diffusées par les télévisions privées, locales ou régionales. Rappelons que dans ce domaine, la SSA représente, en plus des sociétés sœurs étrangères, les sociétés suisses SUISSIMAGE et ProLitteris en vertu d'un contrat de collaboration conclu il y a plusieurs années.

Parallèlement, des perceptions ponctuelles de droits ont été effectuées.

Des négociations ont également été entamées avec le nouveau diffuseur privé 3+ à vocation suprarégionale germanophone.

Radios romandes privées, locales et régionales

Les travaux de perception et de répartition des droits d'émission concernant les radios locales en Suisse romande se sont déroulés sans difficulté, en application de l'accord de collaboration avec ProLitteris conclu en 2000.

Plusieurs diffuseurs ont reçu un complément de contrat pour régler la transmission simultanée de leurs programmes sur leurs sites Internet.

Satellite

La SSA intervient de manière ponctuelle pour la perception de droits d'émission lorsque les œuvres de son répertoire sont diffusées par la chaîne satellitaire 3sat, programme auquel contribue la SF DRS. Le tarif applicable à 3sat se calcule à la minute et selon des modalités spécifiques à ce diffuseur.

L'encaissement a fortement progressé (multiplication par 5,5) par rapport à l'exercice précédent. Si l'augmentation des perceptions dans ce secteur est indéniable, son aspect spectaculaire est le fait d'un ratapage de facturation concernant plusieurs années de diffusion.

1.3 Droits de gestion collective obligatoire

Globalement, cet encaissement est stable avec 0,2% d'augmentation. Cependant, dans le détail, il faut remarquer des modifications non négligeables de certains encaissements selon les secteurs.

Répertoire dramatique

Sensible diminution des encaissements de la copie privée (14%). La raison majeure de cette tendance à la baisse est l'utilisation d'autres types de supports de stockage d'œuvres, comme notamment les disques durs qui remplacent progressivement les supports traditionnels que sont les CD et les DVD. Malheureusement, à ce jour, à la suite d'une procédure en cours au Tribunal fédéral, nous ne pouvons toujours pas percevoir sur les nouvelles formes de supports puisque cela est contesté par l'industrie de divertissement. La baisse significative de la copie privée démontre toutefois que le public utilise toujours plus le nouveau type de support intégré dans les appareils, soit le disque dur, tel qu'on le trouve par exemple dans les iPod ou MP3.

Il faut souhaiter que le Tribunal fédéral prenne bientôt une décision afin d'éviter une diminution trop importante de ces revenus, préjudiciable aux auteurs.

Dans le domaine du tarif commun 9 (utilisations d'entreprise), l'augmentation sensible est liée à la mise en place par notre société sœur ProLitteris des outils nécessaires pour cette perception et des rattrapages des années précédentes.

Répertoire audiovisuel

Dans ce répertoire, géré en collaboration avec SUISSIMAGE, il y a une diminution de près de 11 % par rapport à l'année précédente. Dans le détail, cette baisse concerne essentiellement les tarifs communs de câble, réception publique, copie privée et locations (TC 1-6), avec cependant une légère augmentation dans le domaine de l'utilisation scolaire (TC 7).

La perception des droits de gestion collective obligatoire audiovisuel francophone est analysée avec SUISSIMAGE. La valeur du point et la somme totale encaissée par la SSA pour couvrir ces droits sont variables selon l'utilisation globale de l'ensemble de ce répertoire en Suisse (répertoire audiovisuel, toutes langues confondues). La part francophone évolue donc constamment en fonction des autres répertoires, elle n'est pas liée directement à l'encaissement globale de ces droits.

1.4 Droits de reproduction

Le durcissement des fronts a rendu la perception pour le répertoire audiovisuel plus difficile. L'apparent effondrement de la perception (-65.7%) est également dû au fait qu'en 2005 nous avons facturé plusieurs années d'exploitation à la suite de la conclusion de contrats généraux relatifs au répertoire dramatique. La SSA a poursuivi ses travaux en vue de la conception d'un système global de perception des droits de reproduction concernant les vidéogrammes, sans toutefois aboutir à une solution probante.

1.5 Droits en provenance de l'étranger

La SSA a reçu des redevances provenant de 17 sociétés concernant l'exploitation des œuvres créées par les membres de la SSA dans 18 pays différents : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque et Uruguay. Par rapport à l'exercice précédent, la perception globale a augmenté de 32 % pour atteindre un montant record.

1.6 Nouvelles formes d'exploitation

Si elles ont encore peu d'importance économique, il n'en est pas moins essentiel que la SSA occupe sans plus attendre le terrain des nouvelles formes d'exploitation liées aux nouvelles technologies d'information et de communication.

Ainsi, en 2006, la SSA a pour la première fois

- accordé une licence pour un enregistrement parlé d'une œuvre dramatique qui fera l'objet d'une édition de CD, mais qui pourra également être acheté en téléchargement à partir de plusieurs portails,
- ouvert un dossier relatif au visionnement et au téléchargement de sketches d'auteurs romands sur les téléphones mobiles.

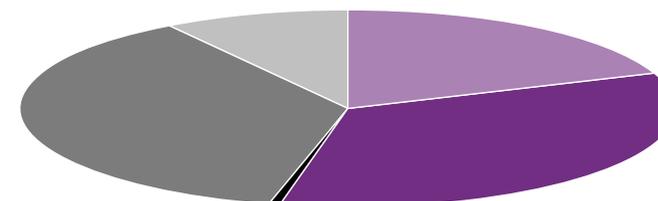
La SSA a amorcé des discussions avec la TSR et la TSI au sujet d'une précision du contrat régissant l'utilisation de notre répertoire sur les sites de ces diffuseurs. Les internautes peuvent y visionner à la demande, et gratuitement, bon nombre de productions propres de la SSR. Fin 2006, l'état de ces négociations augurait une issue satisfaisante.

L'émergence d'offres de vidéo à la demande en Suisse – avec l'arrivée de Bluewin TV sur le marché, notamment – a amené SUISSIMAGE et la SSA à se déter-

miner sur la voie à suivre. Ainsi, il a été convenu d'entamer ensemble les premières négociations avec des utilisateurs en 2007. Parallèlement, les deux sociétés se sont manifestées par rapport au projet pilote d'une offre de vidéo à la demande relative aux productions issues du Pacte de l'audiovisuel suisse à partir d'un site exploité par la SSR. Elle fera l'objet d'une perception de droits en faveur des auteurs en fonction du prix qui sera payé par le consommateur.

1.7 Encaissements comparatifs des droits 2005 / 2006

		2005	2006	Ecart %	
Droits de représentation scène	théâtre professionnel	3 278 429.45	3 005 125.65		
	théâtre amateur	257 098.20	302 114.95		
		3 535 527.65	3 307 240.60	-6.46	
Droits d'émission	SRG SSR idée suisse	6 424 825.10	5 749 468.80		
	satellite	29 759.00	165 809.00		
	radio et TV locales	3 801.00	5 839.80		
	divers (sociétés sœurs)	22 218.00	9 249.75		
	6 480 603.10	5 930 367.35	-8.49		
Gestion collective obligatoire	autorisation répertoire dramatique				
	retransmission (TC 1-2)	2 115 699.80	2 141 109.95		
	réception publique (TC 3)	305 380.35	320 973.15		
	copie privée (TC 4)	446 186.86	385 165.75		
	location (TC 5-6)	27 957.41	28 158.61		
	utilisation scolaire (TC 7)	53 550.82	52 015.80		
	utilisation entreprise (TC 9)	44 460.77	70 689.80		
	représentée audiovisuel (non francophone)	TC 1 à 7	254 674.09	257 795.67	
	audiovisuel francophone	TC 1-3	2 255 480.93	2 019 992.44	
		TC 4-6	1 077 982.60	911 445.88	
		TC 7	182 800.16	194 252.68	
		6 764 173.79	6 381 599.73	-5.66	
Droits de reproduction		63 032.01	21 602.17		
Droits nouveaux médias		9 000.00	3 000.00		
Contrats individuels et divers		70 524.57	67 747.82		
	142 556.58	92 349.99	-35.22		
Droits provenant de l'étranger		1 199 425.07	1 537 917.39		
	1 199 425.07	1 537 917.39	28.22		
TOTAUX DROITS		18 122 286.19	17 249 475.06	-4.82	



2006

■ Droits de représentation	19.17 %
■ Droits d'émission	34.38 %
■ Droits gérés divers	0.55 %
■ Gestion collective obligatoire	37.00 %
■ Droits en provenance de l'étranger	8.9 %

1.8 Pourcentage par secteur

	2004	2005	2006
Droits audiovisuels			
+ gestion coll. obligatoire	73.40 %	73.91 %	71.93 %
Droits de représentation	20.10 %	19.51 %	19.17 %
Droits en provenance de l'étranger	6.50 %	6.58 %	8.90 %

2 Répartition des droits

2.1 Droits nets répartis

Nous constatons une augmentation de près de 8 % des droits nets répartis, conséquence de la forte augmentation de perception des droits en 2005, droits qui ne pouvaient être répartis dans le courant de la même année.

2.2 Répartition par type de droits

Droits (en francs)	2005	2006	%
Droits de représentation scène	2 846 099	2 662 326	19.72
Droits d'émission			
SRG SSR idée suisse	3 794 678	4 391 743	32.53
satellite	0	52 763	0.39
radios et TV locales	2 068	1 722	0.01
divers (sociétés sœurs)	20 805	9 225	0.07
Gestion collective obligatoire			
autorisation répertoire dramatique	2 028 021	2 131 528	15.79
représentée audiovisuel (non francophone)	232 455	93 149	0.69
audiovisuel francophone	2 426 498	2 491 027	18.45
Droits de reproduction	49 758	20 483	0.15
Droits nouveaux médias	446	7 948	0.06
Gestion de contrats individuels et divers	66 935	86 246	0.64
Droits provenant de l'étranger	1 128 339	1 553 445	11.51
TOTAL	12 596 102	13 501 605	100

2.3 Droits de représentation

Dans le secteur des droits de représentation, le partage entre les auteurs de la SSA et les auteurs étrangers est le suivant :

Pourcentage des membres de la SSA	2004	2005	2006
Théâtre amateur	15.52 %	17.71 %	18.89 %
Théâtre professionnel	40.91 %	31.10 %	37.65 %

Soit une moyenne générale de 35.94 %, nettement supérieure à 2005 (30.12 %).

2.4 Droits d'émission

Proportion de droits versés aux auteurs SSA

Les répartitions provisoires des droits d'émission de la SSR pour les diffusions 2006 donnent le partage suivant entre les ayants droit de la SSA et les ayants droit affiliés aux sociétés sœurs (suisses et étrangères) représentées en Suisse par la SSA.

Pourcentage des membres de la SSA	2004	2005	2006
Radio (tous émetteurs suisses confondus)	9.72 %	27.19 %	17.61 %
Télévision (tous émetteurs suisses confondus)	11.07 %	14.05 %	13.83 %

Soit une moyenne générale de 13.95 % pour les auteurs membres de la SSA (14.4 % en 2005).

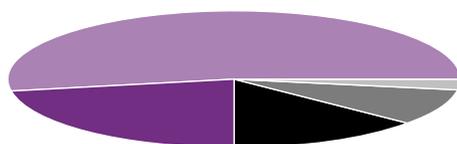
Par rapport à l'an précédent, nous notons donc une légère baisse des droits d'émission versés aux auteurs suisses.

Cependant, il ne s'agit ici que de résultats provisoires qui ne permettent d'ailleurs pas de tirer des conclusions sur l'utilisation du répertoire suisse en général.

Détail par région	2004	2005	2006
Radio suisse alémanique	10.28 %	64.88 %	87.92 %
Radio suisse de langue italienne	0.00 %	1.43 %	4.74 %
Radio Suisse Romande	23.92 %	54.37 %	33.14 %
Télévision suisse alémanique (SF DRS)	8.39 %	13.73 %	18.84 %
Télévision suisse de langue italienne (TSI)	14.43 %	19.08 %	10.83 %
Télévision Suisse Romande (TSR)	10.90 %	13.36 %	14.04 %

Répartitions par type d'œuvre

Les statistiques provisoires sur le nombre de minutes réparties pour les diffusions de la SSR en 2006 et en fonction des catégories d'œuvres sont les suivantes :



Radio

■ Pièces radiophoniques	22.37 %
■ Séries, feuilletons	52.63 %
■ Sketches	2.57 %
■ Théâtre	8.59 %
■ Dramatico-musicales	13.84 %



Télévision

■ Films cinématographiques	19.56 %
■ Séries, feuilletons	19.99 %
■ Documentaires	29.88 %
■ Films d'animation	20.00 %
■ Téléfilms	6.70 %
■ Œuvres dramatiques	3.87 %

2.5 Droits de gestion collective obligatoire

Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2005 a été effectuée en fin d'exercice 2006. Au total, Fr. 840 193.– ont été versés aux ayants droit pour les exploitations dérivant de la diffusion des programmes suisses, les tarifs minutaires correspondants n'ayant guère varié par rapport à l'an précédent. Fr. 1 220 764.– ont été adressés aux sociétés sœurs étrangères pour la rémunération des exploitations dérivant de la diffusion dans les programmes étrangers reçus en Suisse.

La SSA a en outre procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2003, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 1999.

Œuvres audiovisuelles

En vertu de l'accord de la convention de collaboration avec SUISSIMAGE, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2005, effectuée en décembre 2006, Fr. 2 382 342.– ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers. 28 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. La coordination des travaux entre la SSA et SUISSIMAGE s'est déroulée de manière très efficace.

En outre, la SSA a procédé à un décompte complémentaire de droits pour les exploitations 2003, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 1999.

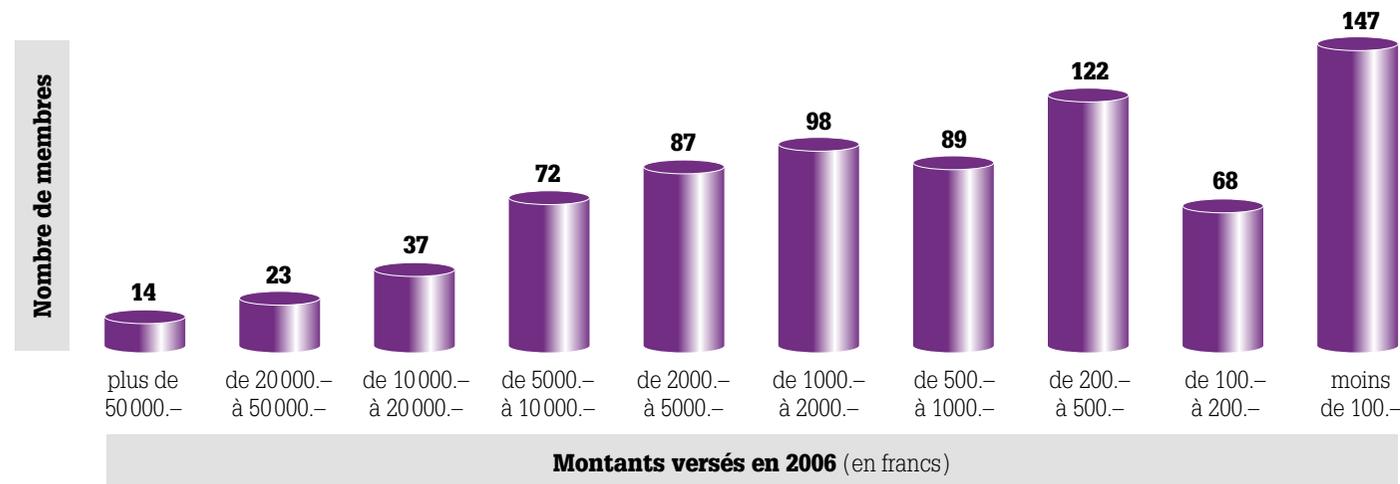
En parallèle, les mêmes exploitations ont fait l'objet de versements de droits aux auteurs d'œuvres non francophones affiliés à la SSA, la SACD ou la SCAM.

2.6 Droits en provenance de sociétés étrangères

505 membres de la SSA ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger : au total, Fr. 1 514 404.- ont été portés au crédit des comptes individuels. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie et de Belgique, représentent leurs sources de revenus les plus importantes.

2.7 Versements aux membres

La SSA a versé des redevances à 757 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté (+12.48 %). Le montant total versé s'est élevé à 3,841 mio. fr. (+18.51 %).



2.8 Versements aux sociétés sœurs étrangères

La SSA a versé Fr. 8 723 377.- de droits à 21 sociétés sœurs étrangères établies dans 18 pays différents : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque et Uruguay. Les types d'exploitation donnant lieu à ces versements varient en fonction des domaines de gestion des sociétés sœurs.

2.9 Nouvelles formes d'exploitation

La SSA a réparti pour la première fois des droits de vidéo à la demande relatifs aux sites Internet de la TSI et de la TSR. Ces diffuseurs y mettent (gratuitement) certaines productions propres à la disposition des internautes, ce qui implique une utilisation de droits d'auteurs majoritairement suisses.

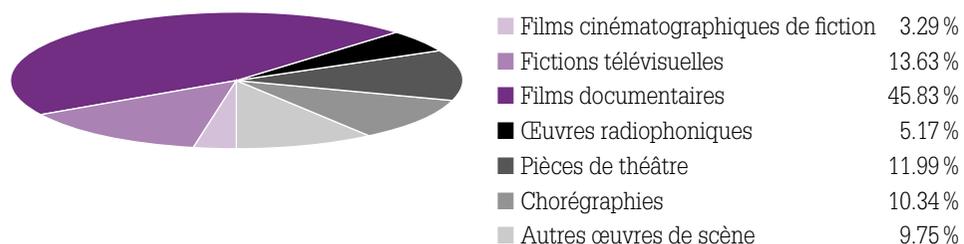
3 Membres

3.1 Evolution

À u 31 décembre 2006, l'effectif des membres de la société était de 1823 auteurs et ayants droit. En 2006, la SSA a enregistré 102 nouvelles adhésions et 10 révocations de mandats de gestion (démissions comprises). La SSA déplore les décès de M^{me} Marie-Louise Lavanchy, MM. Benno Besson, Roger Delapraz, Dominique Lehmann et Philippe Moser.

3.2 Déclaration d'œuvres

Les membres ont déclaré 851 œuvres au répertoire de la SSA. Ce nombre a augmenté de 11.7% par rapport à l'an précédent. Voici leur répartition détaillée par nature d'œuvre :



3.3 Carte de membre SSA

Depuis plusieurs années, la SSA délivre gracieusement à chacun de ses membres lors de son adhésion une carte permettant d'obtenir des entrées à prix réduit dans nombre de théâtres et de salles de cinéma. Ces cartes de membre, dont la durée de validité est indiquée au verso, sont renouvelées automatiquement par la SSA.

La liste complète des avantages offerts aux titulaires de cette carte se trouve sur notre site Internet : www.ssa.ch/je_suis_auteur/membre_SSA/carte_de_membre.

3.4 Composition des membres

Les sociétaires et mandants de la SSA sont majoritairement romands et masculins :

Proportion des membres SSA selon la langue

Français	89.7%
Allemand	5.7%
Italien	4.2%
autres	0.4%

Proportion des sociétaires et mandants selon le sexe

Masculin	70%
Féminin	30%

4 Gestion

4.1 Répartition des frais

Les frais généraux pour l'année 2006, une fois déduits les revenus externes (sources diverses, intérêts bancaires etc.) s'élèvent à Fr. 2 798 548.– (soit Fr. 3 157 936.– moins Fr. 359 388.–). En tenant compte de l'encaissement global des droits en 2006, soit Fr. 17 249 475.–, cela représente un taux de frais général de 16.22 % (15.23 % en 2005).

La diminution des encaissements de 7,8 % conjuguée avec une augmentation des frais nets de 1,4 % (globalement correspondant au budget) représente une augmentation du taux de frais net retenu sur les encaissements de la société de 6,5 %.

Frais (en francs)	2005	2005	2006	2006
Droits audiovisuels	2 081 123	15.53 %	2 204 833	17.77 %
Droits de représentation	636 394	17.99 %	593 997	17.96 %
Droits en provenance de l'étranger	-	-	-	-

4.2 Utilisation des droits

(en francs)	2005	2006	%
Encaissement global	18 122 286	17 249 475	100.00
Frais nets	2 760 734	2 798 548	16.22
Attributions fonds de solidarité	65 067	26 500	0.15
Attributions fonds culturel	764 897	723 836	4.19
Attributions fonds de prévoyance	418 348	377 314	2.18
Somme des droits nets à répartir	14 113 240	13 323 277	77.26

5 Relations extérieures

5.1 SUISSIMAGE

Les accords de novembre 1998 entre SUISSIMAGE et la SSA continuent à porter leurs effets avec une amélioration constante de nos rapports ainsi qu'un dynamisme accru pour résoudre les problèmes de gestion actuelle et future.

Quatre séances de direction ont eu lieu dans le courant de l'année, en plus d'un certain nombre de séances techniques réunissant les personnes impliquées dans les différents services. De même, une séance de conseil (limité à deux membres du conseil plus la direction de chaque société) a eu lieu pour contrôler et superviser la bonne marche de nos accords.

Il ne fait aucun doute que cet accord de collaboration a permis de mettre en place une vraie complémentarité et ainsi d'améliorer et de renforcer la protection des auteurs de l'audiovisuel en Suisse. Cela devient d'autant plus nécessaire qu'avec l'avènement des nouvelles technologies et des méthodes d'utilisation des œuvres, il est indispensable d'avoir un front commun et uni pour faire face à ces nouveaux défis.

D'autre part, SUISSIMAGE et la SSA ont continué à signer ensemble des contrats tripartites avec des sociétés étrangères audiovisuelles montrant ainsi, sur un plan international, l'état de la collaboration et des positions communes des deux sociétés.

Comme par le passé, les fonds culturels ont collaboré dans le cadre de représentation des deux sociétés et des remises de prix dans les festivals.

5.2 ISAN-BERNE

L'agence d'enregistrement ISAN-BERNE, créée en commun par SUISSIMAGE, SWISSPERFORM et la SSA continue à progresser et à se développer. Les trois sociétés sont convaincues que ISAN représente la seule possibilité à moyen terme de continuer à travailler dans des conditions possibles, au vu de l'évolution de la gestion des droits actuelle. Il s'agit d'un travail de longue haleine et qui nécessite encore beaucoup de persuasion pour l'ensemble des acteurs de l'audiovisuel en Suisse et à l'étranger. Malheureusement, l'agence internationale ISANIA a pris un certain retard dans le développement du catalogue de base qui permettra le moment venu d'accélérer l'utilisation de ce système pour l'ensemble des acteurs, soit radiodiffuseurs, producteurs, sociétés de gestion de droits, etc.

En attendant, SUISSIMAGE, SWISSPERFORM et la SSA continuent de financer le développement de cet outil via l'agence d'enregistrement de Berne sous forme d'avances qui seront récupérées ultérieurement par ces sociétés. Il est encore difficile de prévoir à quelle date l'agence de Berne sera autonome financièrement et pourra commencer à rembourser les avances faites par les trois sociétés de gestion suisse.

Il faut cependant insister sur le fait que ISAN sera l'outil indispensable pour toutes nos sociétés, qui permettra dans quelques années d'économiser et de travailler de plus en plus rapidement, ceci à l'avantage de tous les acteurs de l'audiovisuel.

Le directeur de la SSA, Pierre-Henri Dumont, qui est l'un des trois administrateurs de ISAN-BERNE a été élu au Conseil d'administration de ISANIA à Genève (Agence internationale ISAN) en compagnie du représentant de Microsoft USA pour représenter les agences d'enregistrement dans le Conseil d'administration de l'agence internationale.

5.3 Sociétés suisses

Comme par le passé, la SSA a participé aux différentes activités des sociétés suisses, soit :

ALAI Suisse (Association littéraire et artistique internationale), SUISSCULTURE, SAFE (Association suisse de lutte contre la piraterie), MEMORIAV (Association pour la sauvegarde des archives), ITI (Institut international de théâtre), ainsi qu'à d'autres associations suisses.

La SSA reste active dans l'association CH-DRAMATURGIE qui fonctionne de manière autonome avec les deux centrales de prêt et d'information, l'une en Suisse romande et l'autre en Suisse alémanique.

La coopération entre les sociétés sœurs suisses (ProLitteris, SUISSA, SUISSIMAGE, SWISSPERFORM, SSA), continue à porter ses fruits. Dans le cadre du comité de coordination de ces sociétés, une réunion tous les deux mois permet de résoudre les problèmes liés aux nouveaux tarifs et à la perception des droits ainsi qu'à

définir des politiques communes. Ce comité de coordination a été actif dans les préparations de la révision de la loi sur le droit d'auteur. Il s'agit d'une part de mieux expliquer les enjeux au parlement et d'autre part, par le biais d'une commission de relations publiques, de faire une meilleure information de la problématique de droits d'auteur. Des réunions ont été organisées dans les écoles en Suisse alémanique puis ultérieurement en Suisse romande pour sensibiliser les élèves au problème du piratage et des conséquences pour la création artistique en général. Ces séances d'information ont eu un grand succès et seront renouvelées.

5.4 Relations internationales

CISAC (*Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs*)

En conséquence des nouveaux statuts de la CISAC, cette dernière s'est impliquée d'une manière substantielle dans le domaine audiovisuel, dramatique et littéraire.

La SSA a participé à plusieurs réunions :

- Commission technique audiovisuelle, dramatique et littéraire à Rome (Pierre-Henri Dumont et Jürg Ruchti)

- Assemblée générale de la CISAC à Paris (Claude Champion et Pierre-Henri Dumont)
- Journées CIS (Common Information System) à Berlin (Pierre-Henri Dumont)
- le CIADLV (Conseil international des auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels) à Lisbonne avec la participation de Pierre-Henri Dumont. Claude Champion préside et organise ce conseil; il lui donne une impulsion nouvelle afin de sensibiliser les auteurs aux problématiques que le monde actuel pose aussi bien à la création qu'à la perception des droits qui doivent leur revenir.

ALAI (*Association littéraire et artistique internationale*)

La SSA, représentée par son directeur et sa responsable juridique, Sandra Gerber, a participé aux journées d'études de Barcelone. Cette réunion était consacrée au droit d'auteur et à la liberté d'expression. C'était l'occasion d'échanges fructueux avec les représentants des grandes tendances de droit d'auteur mondiales et de discuter plus à fond la problématique de la défense des droits dans la société de l'information.

AIDAA (*Association internationale des auteurs de l'audiovisuel*)

La SSA a décidé, au printemps 2006, de démissionner de l'AIDAA, estimant qu'elle n'avait plus de rôle à tenir dans la structure modifiée l'année précédente.

A la suite de dissensions internes, les membres fondateurs ont décidé de mettre en liquidation l'association. Un tel cadre va certainement nous manquer ces prochaines années car une représentation à Bruxelles des sociétés de gestion de droits dans le domaine de l'audiovisuel paraît à moyen terme indispensable si nous voulons défendre une politique commune. Or ce sont aujourd'hui les actions individuelles qui prédominent à Bruxelles. Ce renversement de politique des sociétés européennes est aussi une des conséquences liées aux pressions de Bruxelles sur les gestions de droits afin de les mettre en concurrence.

Cette évolution inquiétante retient toute notre attention et il n'est pas exclu que dans un proche avenir de nouvelles structures internationales se mettent en place sur des bases différentes.

6 Communication

6.1 A Propos et Courriel

A Propos a choisi de creuser les conditions de production tant dans l'audiovisuel qu'au théâtre : « Face à face Patricia Plattner et Jean-Marc Fröhle » puis « Face à face Françoise Courvoisier et Andrea Novicov ». Des dossiers concis ont permis aussi d'investiguer pour les auteurs des domaines auxquels ils ne peuvent guère échapper : les contrats et la fiscalité. Un Tiré à Part exigeant a fait le pari de répondre à bien des questions que se posent les auteurs sur « Droit et morale du droit moral ». Quant au courriel, il a continué de diffuser, toujours quatre fois l'an, le plus d'informations pratiques utiles aux auteurs.

L'A Propos rouge et noir qui rejoint ses lecteurs à chaque saison a bien sûr évolué mais n'a apparemment pas changé depuis les cinq années qu'il a pris son nouveau contenu et sa nouvelle forme sous la conduite de Denis Rabaglia, responsable de la Commission Communication du Conseil. Mais justement, dès la fin de cette année, le responsable n'est plus le même : Denis Rabaglia a passé le témoin à Isabelle Daccord. Une auteure de théâtre prend le relais d'un cinéaste.

Toutes ces publications sont disponibles en pdf sur le site www.ssa.ch.

6.2 Site Internet SSA

Le 10 octobre 2006, la SSA a publié la nouvelle version de son site en langue allemande. « Simplification » – des textes, de la navigation, de la maintenance – était le maître mot de ce site allégé. Il fournit les informations essentielles sur la SSA, tant pour les auteurs que pour les utilisateurs de droits d'auteur, tout en établissant des liens vers des documents préexistants plus détaillés. Fruit d'une collaboration de nombreux contributeurs externes à l'administration (Charles Lombard pour le plan et la rédaction des textes, Barbara Bonardi pour la mise en ligne, Xavier Viannin/E-citron pour la conception graphique et technique) coordonnées par un chef de projet interne (Jürg Ruchti), sa réalisation s'est étalée sur plus d'une année. Bonne surprise, le coût était – lui aussi – allégé : le coût de développement du site s'est avéré inférieur au montant qui lui était attribué au budget.

Le site en français, du fait de l'ampleur de son arborescence et de sa forme n'a guère subi de modifications, à part les nécessaires mises à jour régulières. Toutefois, sa page d'accueil s'est faite l'écho le plus souvent possible des actions et événements marquants de la société.

6.3 La Journée du cinéma suisse

La présence traditionnelle de la SSA au Festival de Locarno par la distribution de ses bourses et son apéritif s'est insérée cette année dans une nouvelle manifestation. Sponsorisée, la Journée du cinéma suisse, une organisation conjointe de l'Office fédéral de la culture, de la direction du festival et des cinq sociétés helvétiques de perception de droits, est construite pour être une vitrine de notre cinématographie. Des projections de films suisses sont ainsi mieux profilées, l'apéritif réunit les professionnels du pays, des animations attirent l'attention du public, le film sur la Piazza Grande offre une première à un réalisateur suisse, une grande fête nocturne s'ouvre aux rencontres des accrédités au festival, suisses et internationaux.

7 Activité des Fonds

7.1 Fonds culturel

Le Fonds culturel de la SSA a compté 171 auteurs participant aux actions qu'il a organisées. Le montant total des dépenses, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de Fr. 626 867.–.

Soutien aux créateurs de l'audiovisuel

Bourses SSA pour le développement de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma et télévision)

Trois bourses de Fr. 25 000.– pour les projets:

Né un 1^{er} août de Naïma Bachiri/Akka Films

Soif de François Bovy et Silvia Pasternac/Les films de la dernière heure

Das Vermächtnis der Lazariter de Mirco Vogelsang/Cinework Filmproduktion.

La proclamation des lauréats a eu lieu dans le cadre de la Journée du cinéma suisse au Festival de Locarno, le 8 août.

Prix de la relève SUISSIMAGE/SSA

Fr. 15 000.– pour le meilleur court métrage à *Nach dem Fall...* de Marcel Wyss

Fr. 10 000.– pour le meilleur film d'animation à *Une Nuit blanche* de Maja Gehrig

Fr. 5 000.– pour le Prix du public à *Le Génie de la Boîte de Raviolis* de Claude Barras

La proclamation des prix a eu lieu dans le cadre des Journées cinématographiques de Soleure.

Participation au **Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.** : Fr. 80 000.–. Créé par SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et la SSA.

Participation au **Fonds REGIO Films** : Fr. 30 000.–. Financé par la Loterie Romande, la TSR, SUISSIMAGE, la SSA et certains cantons et villes de Suisse romande.

Participation au **Fondo FilmPlus della Svizzera italiana** : Fr. 20 000.–. Créé par le Canton du Tessin avec le soutien significatif de l'Office fédéral de la culture.

Soutien avec FOCAL de l'**Atelier Grand Nord** : Fr. 7208.–

L'atelier s'est déroulé en mars au Québec, réunissant des scénaristes de long métrages de fiction de la francophonie et des scénaristes consultants. Participants suisses : Romed Wyder avec *L'Aube* et François Yang avec *Le Silence des Horloges*; consultant : Antoine Jaccoud. L'atelier initié par la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles du Québec) est soutenu au Québec par des sponsors, en Belgique par la Communauté française, en France par le CNC et la SACD (ainsi que les sections québécoise et belge).

Prix SSA/SUISSIMAGE dans les festivals de cinéma

Festival Visions du Réel

Nyon

Prix du « Jury Cinéma Suisse » (Fr. 10 000.–) à *City Walls – My own private Tehran* de Afsar Sonia Shafie (Suisse / Iran).

Festival international du film fantastique Neuchâtel

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse (Fr. 5 000.–) à *Une Nuit blanche* de Maja Gehrig.

Festival international du court métrage Winterthour

Prix du meilleur court métrage suisse (Fr. 5 000.–) à *Federer et moi* de Robin Harsch.

Festival international de films Fribourg

« Prix Spécial du Jury » (Fr. 5 000.–) à *Heremias* de Lav Diaz (Philippines).

Soutien aux créateurs de la scène

TEXTES→en→SCÈNES

En collaboration avec Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros, l'association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS), soutenu par la Loterie Romande et en partenariat avec onze théâtres romands (Arsenic, Lausanne/Le Poche, Genève/Les Osses, Fribourg/Théâtre du Passage, Neuchâtel/Théâtre Saint-Gervais, Genève/Théâtre Vidy-Lausanne/AmStramGram, Genève/Théâtre du Loup, Genève/Le Petit Théâtre, Lausanne/Théâtre Kléber-Méleau, Renens-Lausanne/Théâtre Populaire Romand, La Chaux-de-Fonds), le Fonds culturel a organisé la deuxième édition de l'atelier TEXTES-en-SCÈNES, permettant à quatre auteurs de suivre des résidences d'écriture dramatique, accompagnés par le dramaturge français Enzo Cornmann.

Quinze auteurs ont concouru, quatre ont été choisis par un jury de professionnels de la scène : Odile Cornuz (Neuchâtel), Julie Gilbert (Genève), Valérie Poirier (Genève) et Nadège Reveillon (Genève).

Chacune au bénéfice d'une bourse de Fr. 10 000.–, elles se sont rencontrées cinq fois en résidences à L&arc (Romainmôtier) de juin à octobre.

L'opération continue en février 2007 par une journée de lectures publiques. Si parmi les onze théâtres partenaires, l'un ou l'autre décide de mettre en production l'une des pièces, il lui sera attribué un soutien de Fr. 20 000.–. L'auteur touchera une nouvelle bourse de Fr. 5000.– pour accompagner la création de sa pièce sur le lieu du théâtre.

Cette opération biennale – qui sera en principe relancée en 2008 – nécessite un budget global d'environ Fr. 290 000.– (dans la perspective de quatre pièces produites); le Fonds culturel y consacre Fr. 35 000.–.

Tout comme pour la première édition, ces quatre œuvres seront publiées dans la collection «Théâtre en camPoche – ENJEUX» chez Bernard Campiche Editeur.

Aide à l'édition d'œuvres théâtrales

Le Fonds culturel en partenariat avec Bernard Campiche Editeur soutient financièrement la publication d'ouvrages d'auteurs membres de la SSA.

Ont été publiés dans la collection «Théâtre en camPoche» cette l'année :

- dans la ligne éditoriale RÉPERTOIRE : Jacques Probst (*Théâtre II*) et Antoine Jaccoud (*En attendant la Grippe aviaire et autres pièces*)
- dans la ligne éditoriale ENJEUX :
 - ENJEUX 2/œuvres TEXTES-en-SCÈNES 2004 : Claudine Berthet (*En haut de l'Escalier*), Nicolas Couchepin (*Les Yeux ouverts*), Sandra Korol (*Salida*), Camille Rebetez (*Nature morte avec œuf*)
 - ENJEUX 3 : Valérie Lou (*Conversation avec l'*), Thierry Luterbacher (*Elles étaient une fois*), Michel Moulin (*Pavot*), René Zahnd (*Kardérah*).

Le budget annuel s'élève à Fr. 20 000.– pour l'édition. Frais, honoraires du directeur de collection Philippe Morand et droits d'auteurs sont aussi pris en charge par le Fonds culturel.

Prix SSA à l'écriture théâtrale

Sur concours, six prix de Fr. 5000.– pour :

Qui mangera qui ? de Sarah Barman (Martigny)
Naissance de la Violence (Une Histoire d'Amour) de Jérôme Richer (Genève)

Apnée de Anne-Frédérique Rochat (Lausanne)

Fieberkind de Simon Froehling (Zurich)

We always bang bang. Sorry for that! de Johanna Lier (Zurich)

Pour chaque création par des compagnies ou théâtres professionnels, une contribution de Fr. 10 000.– est allouée.

Bourses SSA pour la traduction de pièces de théâtre

Fr. 5000.– à Gabriela Zehnder. Traduction en allemand de la pièce en langue française *En haut de l'Escalier* de Claudine Berthet

Fr. 2000.– à Gianni Delorenzi. Traduction en italien de la pièce en langue française *Le Monstre de la Gouille à Bazon* de Trinquedoux.

Bourses SSA à la création chorégraphique

Fr. 9000.– à Nicole Seiler (Compagnie Nicole Seiler) et le projet *Pixel Babes*

Fr. 9000.– à Corinne Rochet (Le Collectif Utilité Publique) et le projet *La Vie en rose de Peter Pan*

Fr. 6000.– à Pascal Gravat et Prisca Harsch (Groupe Qui-vala) et le projet *Because I love you*.

Bourses pour la composition dramatico-musicale et la musique de scène

Au cours des séances de la Commission culturelle, ou avec l'aide d'un jury, le Fonds culturel a attribué des bourses allant de Fr. 2000.– à Fr. 3000.– aux compositeurs :

Louis Crelier pour *Le Violon magique* (pièce de la Compagnie Zorongo)

Dimitri de Perrot pour *Gaff Aff* (chorégraphie de Zimmermann & de Perrot)

Matteo Riparbelli pour *Cavalier prend Rhinocéros* (pièce de la Compagnie de la Grotte)

Sébastien Grosset pour *Xanax* (pièce du Club des Arts)

Jean-Samuel Racine pour *Cargo 7960* (pièce de Sandra Korol/Compagnie Nausicaa)

Salvador Felix Leu pour *Pyrrhus Hilton* (pièce de Marielle Pinsard)

Roman Glaser pour *Biographies of Wannabes* (création de Sonia Rocha)

Christian Garcia pour *le projet 2006/07* (chorégraphie de Fabienne Berger).

Soutien annuel pour la FSSTA

La FSSTA (Fédération suisse des sociétés de théâtre amateur) a reçu comme chaque année un soutien de Fr. 5000.–. Les troupes de théâtre amateur obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée.

Concours Mozart pour l'écriture de fiction radiophonique SSA/ESPACE 2

Dans le but de relancer la création de fiction radiophonique et à l'occasion en 2006 de l'année Mozart, le Fonds culturel

et la Radio Suisse Romande – Espace 2 se sont associés et ont organisé un concours pour l'écriture, la production et la diffusion sur les ondes d'Espace 2 de courtes pièces radiophoniques. Les auteurs bénéficiaient d'une bourse d'écriture de Fr. 500.– par pièce produite. 21 auteurs avec 29 pièces ont concouru : 10 pièces ont finalement été produites. Prestations du Fonds culturel : Fr. 8500.–.

Autres soutiens

En réponse à 59 demandes ponctuelles de subventions, le Fonds culturel a favorisé celles qui correspondaient le mieux à sa vocation. Somme totale : Fr. 66926.–. Citons entre autres : Atelier «Vision Cinéma 2» organisé par FOCAL (Fr. 20000.–); financement (avec SUISSIMAGE) du nouveau Prix du cinéma suisse pour le meilleur scénario de l'Office fédéral de la culture. Somme globale pour les deux sociétés : Fr. 40000.– couvrant les primes pour les nominations et le premier prix (attribué en janvier 2007 à *Das Fräulein* de Andrea Staka, scénario de Andrea Staka, Barbara Albert et Marie Kreutzer); la contribution du Fonds culturel de Fr. 20000.– a été répartie sur 2006 et 2007; Cinémathèque suisse : soutien à la publication «*Histoire du cinéma Suisse. Tome II. 1966-2000*» (Fr. 10000.–); Théâtre du Grütli Genève : résidence de Mathieu Bertholet (Fr. 5000.–); Roadmovie 2006 (Fr. 6000.–); Werkstattreihe du Vorstadt-Theater Basel (Fr. 5000.–); Association Base-court : 10^e Nuit du court Lausanne (Fr. 5000.–).

7.2 Fonds de solidarité

Trois auteurs ont adressé à la SSA des demandes urgentes d'aides financières. Ces demandes ont été agréées par la Commission du Fonds de solidarité. Ainsi ont été accordés trois subsides à titre gratuit, dont deux de Fr. 3000.– et un de Fr. 5000.–.

7.3 Fondation de prévoyance « Fonds de Secours de la SSA »

L'assemblée générale de la SSA a maintenu le taux attribué au fonds de prévoyance de 3,5 % qui avait été décidé l'année précédente. En fonction des droits encaissés, une somme de Fr. 332314.– a été attribuée à la fondation.

Comme les années précédentes, le taux de 15 % pour les primes uniques annuelles des membres SSA à la Bâloise Assurances a été versé.

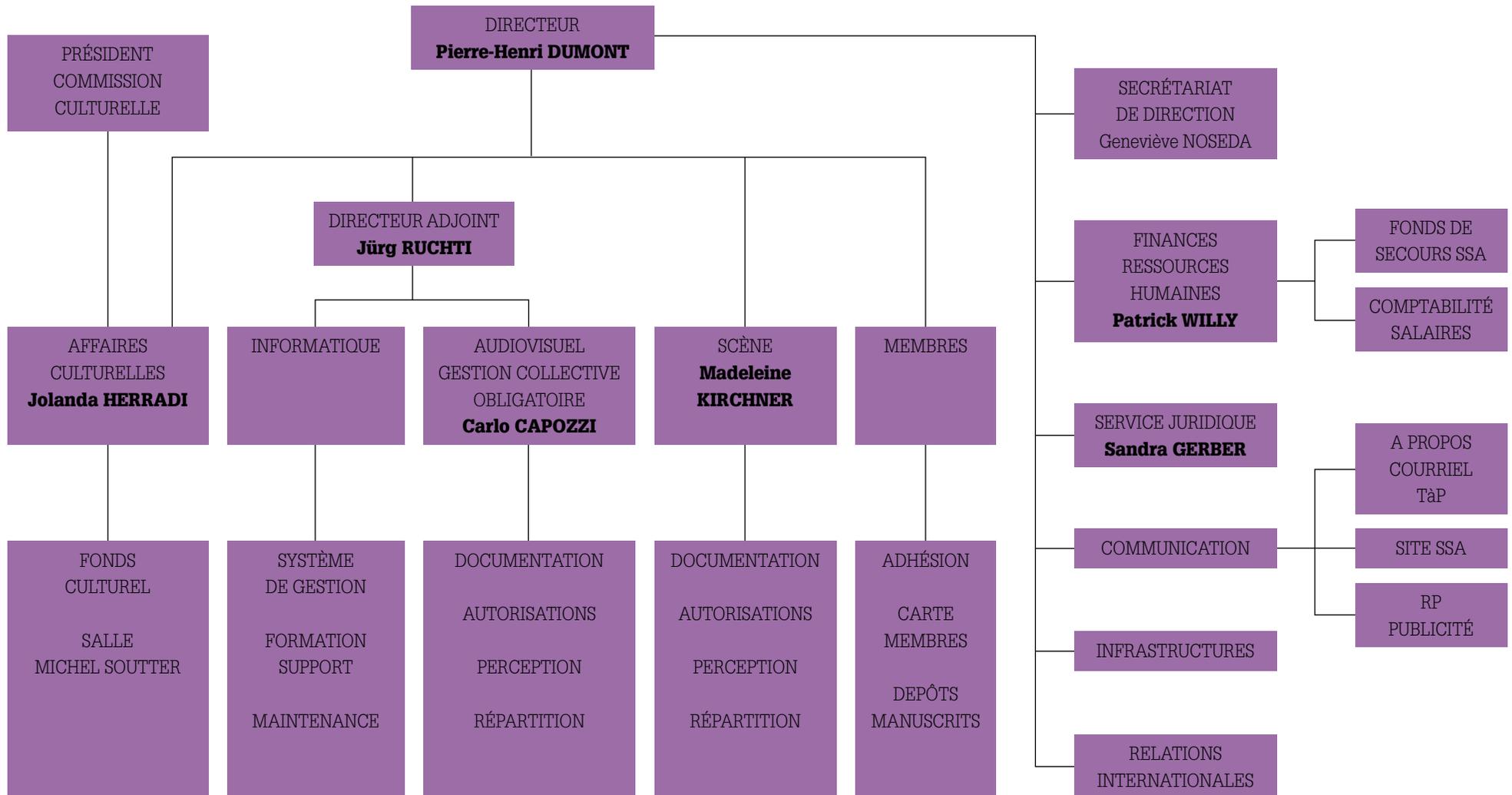
Pour l'année 2006, 32 rentes dans le cadre des clauses de transition, ont été payées, soit une diminution de 1 rente (décès).

La Fondation de prévoyance a versé 185 primes uniques. Elle gère 361 comptes d'auteurs.

Le Conseil de fondation s'est réuni une fois au mois d'avril pour approuver les comptes et fixer le taux d'attribution de la prime unique.

8 Organisation

8.1 Organigramme de l'administration (situation au 1^{er} juin 2007)



8.2 Personnel

Madeleine BACHELET	département audiovisuel
Stéphanie BAUMANN	administration générale, comptabilité
Marinella BERTELLI	département audiovisuel
Carlo CAPOZZI	responsable des opérations à l'audiovisuel
Pierre-Henri DUMONT	directeur
Elodie DUPRAZ	département scène
Marie GENTON	département audiovisuel et services membres
Sandra GERBER	responsable du service juridique
Jolanda HERRADI	déléguée aux affaires culturelles
Nathalie JAYET	A Propos, Courriel SSA et Tirés à Part ; département audiovisuel
Madeleine KIRCHNER	responsable du département scène
Simone LIENHARD	département audiovisuel
Geneviève NOSEDA	secrétaire de direction, administration générale et secrétariat ressources humaines
Jürg RUCHTI	directeur adjoint , responsable départements audiovisuel et informatique
Marianne TIHON	affaires culturelles, secrétariat, salle Michel Soutter, dépôts de manuscrits
Brigitte TSCHUDIN	département scène
Simiane TURIN	stagiaire
Tiziana TRAVERSO	département scène
Patrick WILLY	responsable des finances et chef des ressources humaines

À la fin décembre 2006, l'effectif total s'élève à 16,6 postes ou 19 personnes, effectif inchangé par rapport à l'exercice précédent au niveau du nombre de personnes mais en légère augmentation par rapport au nombre de postes.

Département scène

M^{me} Corinne Monney nous ayant quitté à fin mai, M^{me} Elodie Dupraz a été engagée le 15 mai 2006 pour reprendre ses activités. M^{me} Dupraz est de langue maternelle française et a de bonnes connaissances de la langue allemande.

M^{me} Madeleine Kirchner, engagée en mars 2005, a été nommée responsable de ce département à partir du 1^{er} septembre 2006.

Fonds culturel

M^{me} Christiane Savoy désirant donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle a quitté la SSA à fin avril 2006. M^{me} Marianne Tihon a été engagée le 10 avril 2006 pour occuper le poste de secrétaire du Fonds culturel. De langue maternelle française, elle a de bonnes connaissances en allemand et en anglais et des connaissances d'italien.

Stagiaire

M^{me} Sia Gandi a quitté la SSA après avoir passé avec succès ses examens de maturité professionnelle commerciale en 2006. La SSA poursuit sa politique de stage pour les aspirants à ce diplôme. Depuis le mois de septembre 2006, M^{me} Simiane Turin effectue ainsi son stage de 10 mois. Elle collabore aux travaux des services comptabilité et scène.

9 Organes

9.1 Assemblée générale

Elle s'est tenue le 10 juin 2006 au Théâtre Vidy-Lausanne. Après les rapports de Claude Champion (président) et de Pierre-Henri Dumont (directeur), l'assemblée a approuvé à l'unanimité le Rapport annuel et les comptes 2005 en suivant ainsi le rapport de l'organe de contrôle. Elle a donné décharge au Conseil d'administration et à l'organe de contrôle. Elle a renouvelé pour trois ans cinq mandats d'administrateurs (Fulvio Bernasconi, Claude Champion, Zoltan Horvath, Denis Rabaglia, M^e Philippe Zoelly) et élu une nouvelle administratrice (Sandra Korol, théâtre) qui remplace Philippe Cohen. En outre, l'assemblée a approuvé le renouvellement du mandat du président de la SSA Claude Champion pour trois ans tout comme le renouvellement du mandat de l'Organe de contrôle (Alber & Rolle Experts-comptables Associés S.A. à Genève).

M^e Philippe Zoelly, président de la Fondation Fonds de secours SSA (Fonds de prévoyance), a ensuite présenté le bilan de ce fonds en faveur des auteurs.

L'assemblée a encore accepté d'adapter pour l'année 2006 les taux attribués aux différents Fonds de la société, soit : Fonds de prévoyance 3,5% (inchangé), Fonds de solidarité 0,2% (2005: 0,5%) et Fonds culturel 6,3% (2005: 6,0%).

Philippe Cohen a beaucoup amusé l'assistance avec une improvisation, quatre films d'animations suisses récents et un court métrage de Claude Champion tourné il y a trente-cinq ans ont clos cette assemblée; la journée s'est terminée avec l'apéritif et le repas servis sur la terrasse du théâtre.

9.2 Conseil d'administration & commissions

(situation au 1^{er} janvier 2007)

Conseil d'administration	Gestion & Juridique	Culturelle	Communication & Publications	Fonds de Solidarité
Claude Champion – Président	▪	Président	▪	Président
Charles Lombard – Vice-président			▪	
Fabienne Berger		▪		▪
Fulvio Bernasconi		▪		
Gérald Chevrolet			▪	
Louis Crelier	▪	▪		
Isabelle Daccord			Présidente	
Zoltan Horvath		▪	▪	
Sandra Korol		▪	▪	
Emanuelle delle Piane	▪	▪		
Denis Rabaglia	▪	▪		
Dominique de Rivaz				▪
Marcel Schüpbach	▪	▪		
M ^e Philippe Zoelly	Président			▪

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et les commissions du conseil (Gestion & Juridique, Culturelle, Communication & Publications, Fonds de Solidarité) ont tenu 12 séances.

10 Bilan et Comptes

10.1 Bilan au 31 décembre 2006

ACTIF (en francs)	2005	2006
Banques et placements	9 946 683	9 374 946
Chèques Postaux	51 476	29 760
Caisse	425	378
Impôt anticipé	33 929	71 329
Débiteurs	2 267 146	2 772 787
Actifs transitoires	211 472	350 203
Actifs circulants	12 511 131	12 599 403
Mobilier et agencement de bureau	425 422	540 722
Fonds d'amortissement	(366 721)	(396 373)
Machines de bureau	161 991	188 897
Fonds d'amortissement	(114 505)	(147 685)
Aménagement salle multi-fonctions	140 387	126 497
Fonds d'amortissement	(114 187)	(110 107)
Ordinateurs	193 892	197 728
Fonds d'amortissement	(179 656)	(191 763)
Logiciels	613 437	662 146
Fonds d'amortissement	(520 356)	(579 196)
Participation	25 000	25 000
Immobilisations	264 704	315 866
TOTAL DE L'ACTIF	12 775 835	12 915 269

PASSIF (en francs)	2005	2006
Droits à répartir	11 282 914	11 361 396
Fonds de secours SSA	373 348	332 315
Passifs transitoires	252 626	148 602
Fonds étrangers	11 908 888	11 842 313
Fonds de solidarité	108 054	124 554
Fonds culturel	616 452	809 930
Réserve pour droits à répartir	131 348	127 095
Résultat reporté	10 908	11 093
Résultat de l'exercice	185	284
Fonds propres	866 947	1 072 956
TOTAL DU PASSIF	12 775 835	12 915 269

10.2 Annexe

(en francs)	2005	2006
Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles		
-Mobilier et machines de bureau	695 000	850 000
-Ordinateurs et logiciels	270 000	270 000
Caution bancaire en faveur de tiers	27 000	27 000
Participation		
-Participation de 1/3 du capital de l'association ISAN-BERNE	25 000	25 000

10.3 Compte de profits et pertes de l'exercice 2006

PRODUITS (en francs)	2005	2006
Commissions de perception représentations publiques	635 302	593 997
Commissions de perception audiovisuel	1 213 102	1 248 077
Commissions de perception droits de gestion collective	912 515	956 758
Participation frais Fonds culturel	124 810	124 810
Intérêts bancaires	96 939	179 376
Recettes diverses	96 494	55 202
Total des produits	3 079 162	3 158 220
CHARGES (en francs)		
Frais de gestion, honoraires et frais informatique	531 829	554 181
Frais assemblée générale, Conseil d'administration et mandats	187 667	194 244
Salaires et charges sociales	1 812 865	1 894 152
Loyers et charges d'entretien	266 148	304 018
Frais divers de bureau	131 075	79 750
Amortissements	149 393	131 591
Total des charges	3 078 977	3 157 936
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	185	284

10.4 Commentaires

Bilan

Le total de l'actif est stable par rapport à 2005, avec une légère augmentation des débiteurs. D'autre part, il faut souligner que le Fonds de solidarité a retrouvé ses réserves qui semblent nécessaires au vu du nombre de demandes. Le Fonds culturel a bénéficié des retombées des bonnes perceptions de 2005-2006.

Profits et Pertes

Les charges pour l'année 2006 ont augmenté de 2,56 %. L'augmentation par rapport au budget 2006 est de 2,68 %, due pour moitié à une dotation de provisions de moins value sur les titres (compensée par des revenus financiers supplémentaires) ainsi que par une dotation de provision pour pertes sur débiteurs dans le cadre de l'agence ISAN-BERNE. Cet amortissement exceptionnel a été décidé au vu de l'incertitude actuelle pour fixer les dates des remboursements des avances.

Une part de l'augmentation des frais de gestion provient aussi de la location des nouveaux bureaux décidée par le Conseil d'administration au début de l'année 2006.

En conclusion, les comptes de profits et pertes suivent de très près les budgets prévisionnels de l'année 2006.

11 Rapport de l'organe de révision

**A l'Assemblée générale ordinaire des Associés
de la SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS
Société Coopérative
LAUSANNE**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Associés,

En notre qualité d'organe de révision de votre société, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, annexe) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les règles de la profession en Suisse. Ces règles requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significati-

ves en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 8 mars 2007

L'organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.

Jean-Charles VITALI
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Responsable du mandat

Hubert ROLLE
Expert-comptable diplômé

Annexes

Comptes annuels comprenant :
Bilan au 31 décembre 2006 d'un total actif
de Fr. 12 915 269.–
Compte de profits et pertes présentant un bénéfice
de Fr. 284.–
Annexe au bilan au 31 décembre 2006

Les photographies de ce Rapport annuel 2006 évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'auteurs membres de la société, créées au cours de l'année. Leur choix a été effectué librement par les rédacteurs du rapport en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

Cahier français

- Page 2 *FRAGILE*
long métrage de fiction de Laurent Nègre
- Page 7 *RYNA*
long métrage de fiction de Ruxandra Zenide
- Page 16 *SALIDA*
pièce de Sandra Korol en lecture publique TEXTES-en-SCÈNES
(photo Valdemar Verissimo)
- Page 23 *LES MOTS SAVENT PAS DIRE*
pièce de Pascal Rebetez
(photo Anouk Schneider)
- Page 26 *STEAK HOUSE*
chorégraphie de Gilles Jobin
(photo Isabelle Meister)

Cahier allemand

- Page 2 *UNKAPUTTBAR*
chorégraphie de Peter Schelling et Béatrice Jaccard
(photo Mario del Curto)
- Page 7 *LE SOUFFLE DU DÉSERT*
long métrage documentaire de François Kohler
- Page 16 *RYNA*
long métrage de fiction de Ruxandra Zenide
- Page 23 *PETIT BOIS*
pièce de Michel Viala
(photo Carole Parodi)
- Page 26 Marthe Keller au maquillage pour *FRAGILE*
long métrage de fiction de Laurent Nègre
(photo Carole Parodi)

Impressum

Rédaction

Claude Champion
Pierre-Henri Dumont
Jürg Ruchti
Jolanda Herradi
Geneviève Nosedà Guignard

Graphisme

Dizain, Jean-Pascal Buri, Lausanne

Impression

Presses Centrales Lausanne SA

Société Suisse des Auteurs

Rue Centrale 12-14
Case postale 7463
CH-1002 Lausanne

Tél. +41 21 313 44 55
Fax +41 21 313 44 56
E-mail info@ssa.ch
www.ssa.ch